

LADIES DAY 2026 – REGLEMENT

1 Définition

La compétition du Ladies Day est ouverte à toutes les dames membres (full members ou town members) du Brussels Drohme Golf Club, affiliées à la Fédération Royale Belge de Golf et ayant un handicap inférieur ou égal à 45 (les handicaps 36 à 45 jouent sur base d'un handicap 36).

2 Terrain

Le terrain utilisé est celui du Brussels Drohme Golf Club, joué selon le tour conventionnel sur 9 trous (par 29 – boules brunes), à l'exception des déplacements hors du club.

Les jeudis du Ladies Day, les participantes ont priorité de départ sur les autres parties (dans les limites des plages horaires accordées) mais toujours dans le respect des règles et de l'étiquette :

- Éviter le jeu lent,
- En départ réservé, flight de 3 maximum
- Voir R&A et règles locales en cas de doutes ou de contestation.

3 Formule de jeu

Les épreuves qualificatives du Ladies Day se jouent en 9 trous Stableford selon le slope et le course rating du terrain. Les épreuves finales se jouent d'abord sur 3 tours qualificatifs selon les formules habituelles puis en 9 trous single match-play.

- En Net avec $\frac{3}{4}$ de la différence des handicaps (max. 2 strokes) pour les épreuves finales.
- En Brut sans prise en compte des handicaps pour les épreuves finales.

Départage et play-off lors des finales :

- Premier et second tour : en cas d'égalité après 18 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous, puis sur les 9 premiers, puis sur les 6 derniers trous, puis sur les 3 derniers et enfin sur le dernier trou.
En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit handicap en Net et en le plus haut handicap en Brut qui passe le cut.
- Troisième tour : en cas d'égalité, le départage se fera sur les 9 derniers trous, puis sur les 6 derniers trous, puis sur les 3 derniers et enfin sur le dernier trou.
En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit handicap en Net et en le plus haut en Brut qui passe le cut.

- Finales : en cas d'égalité dans les finales en net, les strokes rendus seront à nouveau rendus pour les extra-holes.

Les règles de golf éditées par le R&A golf of St-Andrews et l'USGA sont d'application, ainsi que les règles locales du Brussels Drohme Golf Club.

4 Organisation des parties et marquage des scores

Les inscriptions et réservations se font uniquement via Be golf : <https://www.i-golf.be>.

- Pour les départs pendant la tranche horaire réservée au Ladies Day, il suffit de s'inscrire à la compétition à l'heure souhaitée,
- Pour les départs en dehors de cette tranche horaire, il faut s'inscrire à la compétition ET réserver son parcours sur Tee-time.
- Les joueuses veilleront à former des parties permettant le meilleur rythme de jeu (3 joueuses maximum pour les plages réservées ou tardives) et tiendront compte pour leur départ de l'heure de la remise des prix (entre 19h et 20h30) selon la période de l'année.

Afin de garantir une organisation équitable et fluide de la compétition, les flights ne peuvent plus être modifiés une fois l'inscription confirmée sans accord du comité Ladies. Merci de veiller à s'inscrire en connaissance de cette règle. En cas de non-respect, nous nous référons au règlement général des compétitions.

Lors des compétitions ladies, chaque joueuse inscrite à la compétition du jour fait obligatoirement marquée sa carte par une autre participante à la compétition du jour. Le non-respect de cette règle entraîne la non-validation de la carte de score. C'est une règle simple qui favorise le jeu équitable, la convivialité sur le parcours et l'esprit du Ladies.

Les handicaps compris entre 36.1 et 45 doivent obligatoirement avoir un marqueur dont le handicap est inférieur ou égal à 28.4.

Il appartient aux joueuses de gérer leurs parties en conséquence, le secrétariat ne peut être tenu responsable du nom du marqueur. En cas de changement de marqueur sur la carte par les joueuses, le nom du marqueur et la signature de celle-ci doivent être clairement précisés et leur handicap être égal ou inférieur à 28.4.

En cas de non-respect de cette règle, la carte de score ne sera pas validée pour le classement du jour (donc pour la remise des prix), pour le classement ladies final ainsi que pour la compétition qualifying pour le handicap.

Les cartes de scores dûment remplies et signées (joueuse et marqueur) seront remises au secrétariat du club sans retard. A moins de 15 minutes avant l'heure fixée pour la remise des prix, les cartes rentées après ne pourront plus compter pour la remise des prix du jour, mais pourront être comptabilisées pour le classement final.

Chaque compétiteur est responsable de la validité de sa carte (son handicap, l'exactitude des scores rapportés, signature...).

5 Cotisation

Chaque joueuse a le choix entre 2 modes de paiement :

- Soit une cotisation unique de 90 eur pour toute la saison. Celle-ci comprend la cotisation ainsi que les montants de participation pour toutes compétitions jouées au BDGC.
- Soit une cotisation de 40 eur et le paiement de 5 eur pour la participation à la compétition du jour.

Le compte bancaire sur lequel versé votre cotisation est le n° BE45 0637 7319 2489 (Belfius) au nom du Ladies Day en mentionnant votre nom, prénom, saison 2026, coti unique ou coti.

Les cotisations annuelles dont les montants sont déterminés par le comité responsable du Ladies Day sont payables par toutes les joueuses avant leur première participation à une épreuve qualificative pour les finales Ladies. Les joueuses n'ayant pas acquitté leur cotisation annuelle ne participeront pas à la compétition du jour, ce qui signifie que leur résultat ne pourra pas être repris pour le classement final, pour leur handicap si la compétition est qualificative et enfin pour la remise des prix.

Le montant de la participation pour chaque compétition est de 5 eur pour celles qui n'ont pas opté pour la cotisation unique de 90 eur.

Ce montant est également fixé par le comité responsable du Ladies Day, est demandé lors de chaque inscription à une épreuve qualificative et à la finale.

Cette participation est payable soit en espèce auprès du secrétariat lors du retrait de la carte de score, soit sur le compte bancaire du Ladies Day au plus tard pour le mercredi précédant la compétition.

6 Utilisation des fonds

Les fonds récoltés servent à payer les prix offerts aux joueuses ou à financer des manifestations organisées en vue de servir les intérêts du Ladies Day. Les membres du comité Ladies ne reçoivent aucune rétribution pour leur mandat. La trésorière tient une balance des comptes d'entrées et de sorties ainsi que tous les justificatifs de ces mouvements. Elle dresse un compte annuel où il fait état des éventuels stocks de prix disponibles dont chaque membre du Ladies Day en règle de cotisation peut prendre connaissance sur simple demande. L'excédent de l'année est intégralement reporté à l'exercice suivant.

7 Calendrier des épreuves

Les épreuves qualificatives se jouent tous les jeudis de la saison régulière, du 19 mars au 08 octobre 2026 entre le lever et le coucher du soleil, les dates étant publiées au calendrier des compétitions du Brussels Drohme Golf Club. Les finales se joueront le week-end des 10 et 11 octobre 2026.

En plus du classement Ladies, la manche des 1^{ers} jeudis du mois compte également pour le classement WHS après accord du comité sportif qui déterminera si les conditions du terrain le permettent.

Toutes les dates et horaires donnés ci-dessus ne le sont qu'à titre informatif et n'engagent en rien la responsabilité du club et/ou du comité organisateur du Ladies Day.

8 Interruption et annulation

Si une épreuve qualificative est interrompue pour raisons climatiques ou pour force majeure par le comité et qu'elle ne peut pas reprendre à temps pour permettre aux joueurs inscrits au minimum 2 heures avant la remise des prix de terminer leur parcours, l'entièreté de l'épreuve peut être annulée et aucune carte ne sera prise en compte pour le classement final.

Une épreuve qualificative annulée ne sera pas nécessairement reportée.

9 Catégories

Pour les épreuves qualificatives, les joueuses sont réparties en 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie de 0 à 18 hp,
- 2^{ème} catégorie de 18,1 à 28,4 hp,
- 3^{ème} catégorie de 28,5 à 36/45 hp.

Celles-ci sont définies par le comité organisateur en début de saison. Par souci d'équilibre, ces catégories peuvent éventuellement être modifiées en cours de saison et pour une ou plusieurs épreuves.

Après chaque compétition Ladies Day, lorsque des participantes auraient performé significativement, le comité Ladies pourra signaler au capitaine du club (Monsieur Luc Kahn) les joueuses pour lesquelles un ajustement de handicap est nécessaire. La décision finale revient toujours et seulement au capitaine du club.

10 Classement et organisation des finales

Les compétitions du jeudi donnent lieu chaque semaine à :

- Un classement brut, toutes catégories confondues,
- Un classement net pour chaque catégorie (voir section 10).

Un classement général en Brut et un classement général en net, toutes catégories confondues, sont établis sur base des 8 meilleurs résultats obtenus en cours de saison. En cas d'égalité, le départage s'effectue sur base du plus grand nombre de participations au Ladies Day, ensuite du meilleur résultat différent suivant les 8 meilleurs. Si l'égalité subsiste, on tiendra compte du premier meilleur résultat des 8 ayant servi au classement, ensuite du deuxième meilleur résultat et ainsi de suite.

Les 15 premières joueuses du classement Brut et les 15 premières joueuses du classement Net (non reprises au classement Brut) participeront aux finales pour autant qu'elles aient participé à 8 épreuves qualificatives au minimum et qu'elles soient full member au BDGC.

Les finales se déroulent séparément pour chaque classement (Brut et Net) sous forme de tournois par élimination directe :

- Le samedi, 2 tours sur 9 trous sont organisés (5 groupes de 3 joueuses), à l'issue de ces 2 tours qualificatifs, les 3 derniers de chaque classement sont éliminés.
- Le dimanche matin, un tour de 9 trous est organisé (4 groupes de 3 joueuses), à l'issue duquel les 4 meilleurs résultats sur les trois tours accèdent aux demi-finales.
- Les deux demi-finales sont organisées en match play sur 9 trous, avec $\frac{3}{4}$ de la différence de strokes en Net (maximum 2 strokes) et en scratch en Brut.
- La 1^{ère} joueuse contre la 4^{ème} et le 2^{ème} contre la 3^{ème} du classement après les 3 tours.
- Les finales ne comptent pas pour le handicap WHS.

11 Remise des prix

Une remise des prix suit chaque épreuve qualificative ainsi que le dernier match des finales.

L'heure de cette remise des prix se situe entre 19h et 20h30 selon la saison. Un horaire indicatif est mentionné sur i-golf et sur votre carte de score. Il est attendu de la part des participantes qu'elles soient présentes à la remise des prix de la compétition qu'elles ont jouée et ce dans le respect de l'étiquette du golf et du sponsor du jour. La remise des prix peut être annulée dans le cas où le nombre de participants n'excède pas les 15 joueuses.

12 Prix catégorie

Un prix est attribué au premier résultat Brut, toutes catégories de handicaps confondues. En Net, un prix est attribué aux trois premières joueuses de chaque catégorie (trois catégories), il n'y a pas de cumul.

Chaque joueuse absente à la remise des prix laisse son prix à celle qui la suit au classement.

Chaque sponsor et le comité ont la liberté de décider du nombre de prix attribués par catégorie (2 ou 3) pour chaque compétition et du nombre de tirage au sort.

13 Challenge

La gagnante de la finale en Brut se voit attribuer le titre de « Vainqueur du Ladies Day brut » de l'année et voit son nom gravé sur le « Challenge Ladies Day Brut ».

La gagnante de la finale en Net se voit attribuer le titre de « Vainqueur du Ladies Day Net » de l'année et voit son nom gravé sur le « Challenge Ladies Day Net ».

14 Comité

Le Comité du Ladies Day est composé de 3 membres dont les mandats sont gratuits. Le comité se réunit chaque fois que les nécessités l'imposent.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et ne doivent pas être justifiées.

Pour la saison 2026 du Ladies Day, le comité est formé de mesdames :

- Laurence Spica (responsable),
- Patricia Pen (communication)
- Anne Van Obost (trésorerie et aspects sportifs).

15 Litige

Tout litige sera tranché par le comité sportif du BDGC.

Ses décisions seront sans appel.

